



le 3 juin 2014.

Convocation

L'Assemblée Générale annuelle du Club de Plongée de Sélestat ainsi que l'AG extraordinaire se tiendront :

**Au « Sud Hôtel » à Huttenheim
le vendredi 27 juin 2014 à 19h,
pour une ouverture de l'Assemblée à 19h15 précise**

Lors de l'AG extraordinaire nous procéderons à cette occasion à l'approbation des modifications de nos statuts, et règlement intérieur et charte des autonomes. Textes qu'il a fallu modifier afin de nous mettre en conformité avec le nouveau code du sport.

. Vos remarques seront à nous faire parvenir avant le 17 juin à l'adresse suivante :
katy.lambinet@free.fr.

Lors de l'AG nous procéderons à l'élection des douze membres du comité directeur

A cette occasion, le respect de la proportionnalité entre les nombres d'hommes et de femmes membres du club et de leur représentation au Comité Directeur, inscrit au code du sport et dans nos statuts, nous fait réserver au moins quatre places à des membres féminins du club.

Les candidatures sont à adresser au secrétariat du club avant le 25 juin à minuit.

A l'ordre du jour :

1. Accueil des membres présents & émargement de la feuille de présence.
2. AG extraordinaire
3. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale (AG) de juin 2013 :
4. Rapport moral du Président.
5. Rapport moral du secrétaire
6. Rapport d'activités des Responsables de commissions :
7. Election du Comité Directeur.
8. Rapport du Trésorier
9. Rapport des réviseurs aux comptes
10. Quitus au Trésorier et au Comité Directeur:
11. Nomination des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2014/2015 :
12. Fixation du taux des cotisations pour l'exercice 2014/2015 :
13. Interventions des invités
14. Communications et suggestions diverses

Secrétariat :

auprès du secrétaire : isabelle.carino@orange.fr
19 rue Clémenceau 67650 DAMBACH La VILLE



Rappel, selon nos statuts :

- est éligible, toute personne, âgée de seize ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus de six mois (28 déc 2013).
 - est électeur, tout membre, âgé de seize ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois (28 déc 2013).
 - Les votes ont lieu au scrutin secret.
 - Le vote par correspondance est possible.
 - Le vote par procuration est autorisé selon les procédures décrites dans le règlement intérieur.
- Attention : Un maximum de deux procurations est admis.

Vote par correspondance : faire parvenir au secrétariat votre vote dans une enveloppe blanche anonyme, exprimé sur une demi-feuille anonyme. Mettre cette enveloppe anonyme dans votre enveloppe de courrier où vous ferez apparaître votre nom. Lors de l'AG votre vote sera comptabilisé puis l'enveloppe anonyme ouverte par les scrutateurs et votre bulletin rejoindra anonymement le dépouillement.

Les documents complémentaires à cette convocation : statuts, règlement intérieur et charte des autonomes modifiés, compte rendu de l'AG 2013, acte de candidature,... sont consultables et téléchargeables sur le site :

www.plongeeselestat.fr rubrique : textes et règlements

Nous poursuivrons l'Assemblée par un repas, dont la participation tout compris est fixée à 14 euros.

Au menu : tartes flambées à volonté, salade, dessert et café. Le club prendra en charge une boisson apéritive pour chaque membre présent. Les autres boissons seront à votre charge

Nous devons donner un nombre précis. Il faudra donc répondre sur ce point **avant le 20 juin**, et payer lors du retour des cartes piscine, dans les soirées des 9, 11 et 16 , 18 et des plongées des 14, 15 et 21, 22 juin.

**Attention, nous réserverons les repas et devons les payer.
En cas d'absence après réservation le coût réel de 18 euros sera dû.**

pour le Comité Directeur, la Présidente,
Katy LAMBINET.

Secrétariat :

auprès du secrétaire : isabelle.carino@orange.fr
19 rue Clémenceau 67650 DAMBACH La VILLE

